

Montrouge, le 21 mars 2017

N° Réf : CODEP-DEP-2017-010763

Monsieur le Président
de la Commission de rédaction AFCEN
1315B – Tour AREVA
92084 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

**Objet : Construction du référentiel technique professionnel ESPN
Observations sur le guide de l'inspectabilité pour la conception des ESPN N1**

Réf. : [1] RM 15.149 rév. B du 4 août 2016, Guide de l'inspectabilité pour la conception des ESPN N1

Monsieur le Président,

En application du programme AFCEN/CR/15/006-B du 6 décembre 2016 pour la constitution d'un référentiel technique professionnel d'application de l'arrêté ESPN, vous m'avez transmis le document en référence [1].

L'examen de ce guide n'a conduit à la formulation que de trois points de précaution à considérer lors de son utilisation. Je vous prie de trouver en annexe ces points qui ne font pas obstacle à la mise en application de ce guide.

Je vous signale également qu'un travail sur une doctrine d'évaluation de la conformité de l'exigence essentielle d'inspectabilité pour les ESPN de niveau N1 est actuellement mené en collaboration avec le GSEN et doit être finalisé au cours de l'année 2017. Ce travail pourrait amener l'ASN à formuler d'autres observations.

Vous avez prévu d'insérer un appel à ce guide dans l'annexe ZY de l'édition 2017 du RCC-M. Je n'ai pas d'objection à ce référencement dans la mesure où vous indiquerez, concernant les conditions de son usage, que :
« *Le guide est considéré applicable par l'ASN, sous réserve de la prise en compte des points de précaution mentionnés par [l'annexe à la présente lettre].*

Le guide sera révisé pour intégrer les éléments de retour d'expérience à l'issue des premiers cas d'application ainsi que les éventuelles observations que pourrait formuler l'ASN à la suite de son travail sur la doctrine d'évaluation de la conformité de l'exigence essentielle d'inspectabilité des ESPN de niveau N1. »

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le directeur des équipements sous pression
nucléaires**

Signé

Rémy CATTEAU

Annexe à la lettre CODEP-DEP-2017-010763
RM 15.149 rév. B du 4 août 2016
Guide de l'inspectabilité pour la conception des ESPN N1
Observations de l'ASN

Adéquation du moyen d'inspection recommandé :

Dans le cadre 1 a) du logigramme de la figure 2 de la page 12, il convient de lire « *Analyse d'adéquation du moyen d'inspection recommandé (accès, mise en œuvre)* », la réalisation d'une inspection ayant quant à elle été prescrite à l'issue de l'analyse de risques.

Prescription d'inspection d'une zone enveloppe :

Pour l'application du dernier paragraphe du chapitre 5.2, il est également nécessaire, comme cela est spécifié dans le chapitre 5.1.a), de recommander le moyen d'inspection et de préciser les éléments nécessaires à sa mise en œuvre (accès à la zone, conditions de mises en œuvre, etc.).

Échanges entre le fabricant et l'exploitant sur le retour d'expérience d'exploitation :

Le chapitre 5.2 indique que « *C'est une bonne pratique d'échanger avec l'exploitant afin de connaître de manière détaillée et précise le retour d'expérience pouvant exister sur la zone concernée* ». Cette bonne pratique continue ne doit pas faire oublier l'exigence réglementaire de l'article 8 de l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif aux équipements sous pression nucléaires.